



MENTION « DROIT PRIVÉ »

MASTER 2 DROIT PRIVÉ FONDAMENTAL

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques :

Yves STRICKLER, Pr & Hania KASSOUL, MCF

Master rattaché à l'unité de recherche [C.E.R.D.P.](#) (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Les enseignements du Master ont pour finalité l'acquisition d'une solide culture juridique dans les matières fondamentales de droit privé, plus particulièrement de droit civil, en droit français et monégasque. Du point de vue pédagogique, la formation a pour objectif de donner aux étudiants le goût de la recherche en leur fournissant les connaissances méthodologiques indispensables qui les aideront à en maîtriser les techniques. Une importance toute particulière est attachée à la réalisation d'un mémoire de recherche.

Programme des études de Droit privé fondamental (sous réserve de modifications)

Description de la formation du Semestre 3	Volume Horaire CM	Évaluation		ECTS	Coef.
UE1 Enseignement fondamental (1 Ecue au choix)		CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)	CT – Contrôle terminal	6	3
Droit des obligations	20	CC (coef. 1) + CT Écrit 05h00 (coef. 3)			
Procédure civile	20	CC (coef. 1) + CT Écrit 05h00 (coef. 3)			
Droit commercial et/ou Procédures collectives	20	CC (coef. 1) + CT Écrit 05h00 (coef. 3)			
UE2 Enseignements complémentaires 1 (2 Ecue non choisis à l'UE1)		6	2		
Droit des obligations	20	CC (coef. 0.5)	CT Grand Oral 30mn (coef. 1.5) sur les 2 fondamentaux choisis		
Procédure civile	20	CC (coef. 0.5)			
Droit commercial et/ou Procédures collectives	20	CC (coef. 0.5)			
UE3 Enseignements complémentaires 2		6	1.5		
Culture générale juridique	15	CT Grand Oral 30mn (coef. 1.5) portant sur les 3 enseignements complémentaires			
Droit de la preuve et de la prescription	15				
Protection des données personnelles	10				
UE4 Projet professionnel et de recherche		12	0.5		
Méthodologie de la recherche	10	Non Noté			---
Rapport d'avancement du Mémoire	---	CT Rapport écrit			
TOTAL SEMESTRE 3	110h			30	7

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Description de la formation du Semestre 4	Volume Horaire CM	Évaluation		ECTS	Coef.	
CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)				CT – Contrôle terminal		
UE5 Enseignement fondamental (1 Ecue au choix)				6	3	
Droit comparé	20	CC (coef. 1) + CT Écrit 05h00 (coef. 3)				
Droits des personnes et famille	20	CC (coef. 1) + CT Écrit 05h00 (coef. 3)				
Droit international privé	20	CC (coef. 1) + CT Écrit 05h00 (coef. 3)				
UE6 Enseignements complémentaires 3 (2 Ecue non choisis à l'UE5)				6	2	
Droit comparé	20	CC (coef. 0.5)	CT Grand Oral 30mn (coef. 1.5) sur les 2 fondamentaux choisis			
Droits des personnes et famille	20	CC (coef. 0.5)				
Droit international privé	20	CC (coef. 0.5)				
UE7 Enseignements complémentaires 4				6	1.5	
Droit monégasque	15	CT Grand Oral 30mn (coef. 1.5) portant sur les 4 enseignements complémentaires				
Droit des biens	15					
Innovations technologiques et droit des médias	10					
Théorie du droit et grands débats contemporains	15					
UE8 Projet professionnel et de recherche				12	3	
Méthodologie de la recherche	10	Non Noté			---	
Remise du Mémoire	---	CT Rapport écrit (coef. 3)			3	
TOTAL SEMESTRE 4	125h			30	9.5	

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Enseignements

L'assiduité aux enseignements est obligatoire. L'oralité y est la règle.

Les enseignements ont lieu en principe une semaine sur deux, l'autre semaine devant être réservée à la recherche. Les cours ont pour objectif de développer la capacité de recherche de chaque étudiant ainsi qu'à préparer l'ensemble de la promotion aux exigences des concours et examens professionnalisants.

La vie du master 2 est rythmée par des rencontres régulières avec des praticiens dans le but de mettre en perspective la formation avec l'expérience pratique du droit et d'ouvrir l'esprit des étudiants au monde de la pratique. Elle est aussi animée par des conférences plus académiques afin d'aiguiser la curiosité des étudiants appelés à devenir des juristes dotés de recul sur le droit privé et capables d'exercer une analyse critique et ingénieuse de la science du droit.

Les étudiants diplômés du Master 2 auront ainsi vocation à démontrer tant leur excellente capacité d'ingénierie technique que leur haut niveau de compréhension tant des questions juridiques fondamentales que de celles émergentes ou prospectives, à la pointe de l'état des connaissances sur le droit privé.

La présence est obligatoire aux conférences, séminaires et autres manifestations organisées en faveur de l'épanouissement académique de la promotion.

Des enseignements reposent également sur des exercices de travaux collectifs et de mise en situations, nécessitant adaptabilité, entraide et interactivité, ainsi qu'une capacité pour chaque étudiant de faire évoluer et d'affiner ses habitudes de travail.

L'équipe enseignante est mobilisée pour accompagner chaque étudiant vers l'autonomie indispensable au démarrage de la carrière que chaque étudiant se sera choisie.

Contrôle des connaissances

Une seule session d'examen est organisée, aux dates prévues en accord avec le directeur de l'UFR Droit, et au plus tard le 30 juin.

Le Master 2 est délivré à tout étudiant ayant validé l'année avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, entre les unités d'enseignement et entre les deux semestres.

Le Master 2 ne se redouble pas, sauf circonstances exceptionnelles appréciées strictement et souverainement par le Jury au moment des délibérations.

Sur dérogation individuelle justifiée par des circonstances sérieuses, la direction du Master 2 peut autoriser l'étudiant à aménager le cursus sur deux années.

En cas d'absence pour cause de force majeure à un examen, dûment justifiée, une épreuve de substitution pourra être organisée. Selon des modalités identiques à celles de l'examen terminal ou selon les conditions choisies par l'enseignant dans le cadre du contrôle continu.

Les enseignements fondamentaux obligatoires des UE1 & UE5 font l'objet d'un contrôle continu (coef. 1) et d'une épreuve écrite terminale (dissertation, coef. 3) de 5 heures. Les autres enseignements font l'objet d'une épreuve orale globale (coef. 1). Ce grand oral réunit plusieurs enseignants de l'équipe pédagogique afin de s'entretenir avec l'étudiant sur l'ensemble des disciplines évaluées. Il a lieu sans préparation préalable.

Le Mémoire de recherche, ayant trait à l'une des matières de la dominante de droit privé (impérativement hors sciences criminelles), doit avoir été rédigé sous la direction d'un Professeur ou d'un Maître de conférences pourvu qu'il soit membre de Université Côte d'Azur ou qu'il enseigne dans le Master. Lorsque le sujet du mémoire le justifie, une codirection peut être envisagée avec un praticien du domaine. Les sujets des mémoires de recherche doivent être déposés, après acceptation du Directeur de recherche, auprès de la Direction du diplôme, au plus tard le 15 octobre. Un rapport d'avancement (coef. 0,5) est remis fin janvier au Directeur de recherche pour évaluation, et adressé en copie à la Direction du diplôme.

À la fin de l'année universitaire, deux exemplaires de chaque mémoire doivent être adressés par voie électronique à la fois à la Direction du Master 2 et au Directeur de mémoire au plus tard à la date indiquée aux étudiants chaque année (coef. 3). Un exemplaire imprimé peut également être demandé par le Directeur du mémoire aux étudiants.

Le rapport d'avancement remis en janvier est noté sur 10 (coef. 0,5) et le mémoire de recherche est noté sur 60 (coef. 3).

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat, fraude et savoir-être

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

La fraude ou tentative de fraude, plagiat inclus, expose son auteur à des poursuites disciplinaires. La Direction du Master 2 se saisira de tout signalement donné par les enseignants pour y donner suites devant le Doyen et la Commission disciplinaire.

La Direction du Master 2 attend de chaque membre de la promotion un comportement exemplaire tant à l'égard des autres membres que des enseignants et du personnel universitaire. Les retards, attitudes irrespectueuses, et tous les faits de nature à dégrader les conditions de vie et de travail au sein du diplôme seront sanctionnés.

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1

Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38

Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Équipe pédagogique

- Droit des obligations : Mme Hania KASSOUL, Maîtresse de conférences
- Procédure civile : M. Yves STRICKLER, Professeur et M. Thibault GOUJON-BETHAN, Professeur
- Droit commercial et/ou Procédures collectives : M. Pierre CAGNOLI, Professeur et M. Benjamin FERRARI, Maître de conférences
- Culture générale juridique : Mme Coralie AMBROISE-CASTÉROT, Professeur
- Droit de la preuve et de la prescription : Mme Hania KASSOUL, Maîtresse de conférences et M. Thibault GOUJON-BETHAN, Professeur
- Protection des données personnelles (commun aux 2 parcours) : Me Antoine RENUCCI, Avocat et Docteur en droit
- Droit comparé : M. Gustavo CERQUEIRA, Professeur
- Droit des personnes et famille : Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN, Maîtresse de conférences HDR
- Droit international privé : Mme Marie-Cécile LASSERRE, Maîtresse de conférences HDR

- Droit monégasque (commun aux 2 parcours) : Magistrats, avocats, personnels de greffes de la Principauté de Monaco
- Droit des biens : M. Grégoire LERAY, Professeur
- Innovations technologiques et droit des médias : M. Laurent SAENKO, Maître de conférences HDR
- Théorie du droit et grands débats contemporains : Mme Delphine LANZARA, Chargée de mission à l'Institut monégasque de formation aux professions judiciaires, Docteure en droit
- Méthodologie de la recherche : rédaction et présentation du mémoire : M. Yves STRICKLER (Directeur du M2), Mme Hania KASSOUL (Co-directrice du M2) & membres de l'équipe pédagogique

Réseau ALUMNI

